

## FONDATION ARMAND-FRAPPIER

---

Bourses pour congrès hors-Québec

Concours 2012

Règlements

[www.fondation-afrappier.qc.ca](http://www.fondation-afrappier.qc.ca) / [www.iaf.inrs.ca](http://www.iaf.inrs.ca)

\* \* \* Date limite : Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **vendredi 15 juin 2012**.

## À propos du concours

Le concours de bourses congrès hors-Québec poursuit l'objectif de permettre à des étudiants de l'INRS-Institut Armand-Frappier de participer à un congrès hors de la province du Québec en défrayant une partie de leurs frais de transport et d'hébergement. *Veillez noter que la Fondation octroie les sommes nécessaires à la remise des bourses et l'administration de l'INRS-Institut Armand-Frappier gère les dossiers des candidats. Pour toute question, le candidat doit s'adresser à Mme Isabelle Fiola au 450-687-5010, poste 4273.*

### Nombre de bourse offertes

Ne peut être connu au moment de l'ouverture du concours.

### Comité de sélection

Un comité de sélection, composé de deux professeurs et de deux étudiants actuels de l'INRS-Institut Armand-Frappier, sera chargé de l'évaluation des dossiers.

### Critères d'évaluation en ordre d'importance

1. Candidat n'ayant jamais bénéficié de cette bourse auparavant
2. Candidat étant à sa dernière année d'études et n'ayant jamais participé à un congrès hors-Québec durant le programme visé
3. La valeur scientifique du dossier et du congrès
4. Candidat n'ayant jamais participé à un congrès hors-Québec
5. À dossier égal, le meilleur profil académique primera.

## Règlements du concours

### Conditions d'admissibilité

Pour être éligible au concours, l'étudiant doit :

- poursuivre à temps plein un programme de maîtrise ou de doctorat à l'INRS-Institut Armand-Frappier
- soumettre une demande pour un congrès se tenant hors de la province de Québec
- participer activement au congrès en réalisant une présentation orale ou une communication par affiche

Limite :

- Un dossier incomplet sera automatiquement rejeté
- Cette bourse ne peut être cumulée avec d'autres bourses de voyage (ex : travel award)
- Dans la mesure du possible, le comité d'évaluation n'accordera pas plus de une bourse par laboratoire pour un même concours, cependant le jury se réserve le droit de le faire selon les candidatures reçues.

### Valeur des bourses

Le montant des bourses « Congrès Armand-Frappier » est de 500 \$ et le montant des bourses « Hagen » et « Jacqueline Lecomte » est de 1000 \$. Les étudiants dont les dossiers auront été jugés comme les deux meilleurs par le comité d'évaluation, idéalement un dans la catégorie maîtrise et l'autre dans la catégorie doctorat, se verront remettre l'une des deux bourses dont la valeur est de 1000 \$. Dans certains cas, selon les candidatures reçues, le jury se réserve le droit de choisir deux récipiendaires se retrouvant dans la même catégorie.

**Période de validité**

L'attribution des bourses se fera selon le tableau suivant :

Nombre de bourses	Date du congrès	Date limite du concours	Attribution des bourses
50% des bourses à des étudiants de maîtrise	1 <sup>er</sup> novembre 2011 au 31 octobre 2012	15 juin 2012	Sur réception des pièces justificatives
50% des bourses à des étudiants de doctorat	1 <sup>er</sup> novembre 2011 au 31 octobre 2012	15 juin 2012	Sur réception des pièces justificatives

**Documents requis**

Au moment de la demande, le candidat doit fournir les documents suivants :

- Formulaire de demande de bourse rempli adéquatement
- Titre et résumé de la présentation en français
- Lettre de motivation de l'étudiant (maximum 30 lignes)
- Liste des réalisations scientifiques :
  - articles publiés et soumis (auteurs, titre, périodique et références si déjà publiés, copies des lettres d'acceptation si sous-presse, accusés de réception si article soumis)
  - communications (orales ou par affiche, et **précisez si vous étiez présent au congrès**)
  - description des stages et expériences pertinentes
- Documentation officielle sur le congrès
- Relevés de notes de maîtrise et de baccalauréat
- Liste de bourses et prix reçus

En prévision de l'attribution de la bourse, le candidat retenu par le jury devra fournir les documents suivants :

- Copie des documents d'admission au congrès et autres pièces justificatives (Inscription, adhésion « membership », bourse de voyage, etc.)
- Preuve de la demande d'argent (reçu de billet d'avion ou d'hôtel)

Ces documents doivent être présentés pour que le récipiendaire puisse recevoir sa bourse.

## Dépôt des candidatures

**Nombre de copies**

Remettre 1 original et 4 copies du dossier complet. Les dossiers incomplets ne seront pas considérés par le comité.

**Endroit**

Faire parvenir votre dossier à : Concours des bourses Congrès hors-Québec  
À l'attention de madame Ginette Déry (édifice #18)  
531, boul. des Prairies, Laval, Qc H7V 1B7

Téléphone: (450) 687-5010, poste 4326

Télécopieur: (450) 686-5626

[ginette.dery@iaf.inrs.ca](mailto:ginette.dery@iaf.inrs.ca)

**Date limite**

Les dossiers doivent parvenir ou être déposés au plus tard le **vendredi 15 juin 2012**.

Les dossiers reçus après la date limite ne seront pas considérés par le comité.